

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2024-371  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-264  
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Prenez avis qu'à la séance ordinaire du 3 juin 2024, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

« Règlement 2024-371: Règlement modifiant le règlement 2017-264 –  
Règlement établissant le traitement des élus municipaux »

Ce règlement entrera en vigueur le jour de sa publication, soit le 12 juin 2024, et ce, conformément à la Loi.

Donné à Val-des-Sources, Québec, le 12 juin 2024.

  
Georges-André Gagné,  
Directeur général et greffier